

L'association Robin des toits part en guerre contre un projet de Réseau ferré de France (RFF), qui expose, selon elle, le public à un « danger ». RFF a décidé d'implanter le long de lignes à grande vitesse des stations de base de téléphonie mobile destinées aux télécommunications professionnelles entre les trains et les personnels au sol. Baptisé GSM-Rail, le dispositif a commencé à être mis en place et testé dans le nord-est du réseau ferré et sur la ligne à grande vitesse reliant Paris et Strasbourg.

D'ici à 2015, 11 500 kilomètres de voies ferrées doivent être équipés.

L'appel à candidatures lancé par RFF a été remporté par la société Synerail, créée par le groupe Vinci (30%), SFR (30%), Axa Private Equity (30%) et TDF (10%). Synerail ne voit que des avantages dans un projet qui « autorisera, notamment, l'augmentation de la fréquence de passage des trains sur les lignes à grande vitesse, et donc celle du nombre de passagers transportés ». De plus, le nouveau réseau rendrait possible une harmonisation européenne, puisque dix-sept pays sont déjà équipés de ce système, qui a vocation à remplacer les « 35 systèmes radio nationaux existants ».

Mais dans une lettre adressée à Synerail, rendue publique lundi 18 avril, Robin des toits explique que les personnes exposées aux radiofréquences de GSM-Rail subiraient des valeurs qui « correspondent au même risque que si vous soumettiez leur corps entier au rayonnement maximal d'un iPhone en communication pendant trois heures de trajet à une vitesse de 300 km/h, avec des pointes considérables en s'approchant des antennes ».

Sur le terrain Chargé de l'information scientifique à Robins des toits, Marc Cendrier indique que l'intensité de l'exposition aux ondes de radiofréquences sera majorée par la durée du trajet et par l'effet cage de Faraday dans un wagon. Il craint une perturbation du fonctionnement des équipements électromagnétiques dans les habitations et les hôpitaux proches des voies ferrées.

Synerail fait valoir que les limites d'exposition pour le public, fixées par décret, sont respectées, et cite les instances officielles, qui confirment à ce jour l'absence de risques démontrés. Pas de quoi faire cesser l'opposition de l'association, pour laquelle « les données officielles n'ont plus rien de crédible ».

« Elles reposent sur une seule source, des scientifiques qui sont en fait les porte-parole des industriels », estime l'association, qui préfère « s'appuyer sur les mesures effectuées sur des lignes TGV par le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques non ionisants (Criirem); qui montrent que l'intensité de l'exposition dépasse globalement les niveaux toxiques », explique M. Cendrier.

Directeur général adjoint scientifique de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), Gérard Lasfargues rappelle qu'un avis sur les radiofréquences d'un des organismes qui se sont fondus dans l'Anses « n'écartait pas toute idée de risque », et « se prononçait en faveur de la réduction des expositions au rayonnement des antennes-relais chaque fois que cela pouvait être fait pour un coût raisonnable ».

M. Lasfargues estime indispensable d'effectuer des mesures sur le terrain pour évaluer les niveaux d'exposition et l'impact sanitaire.

« Cela serait souhaitable avant le déploiement complet du réseau GSM-Rail, plutôt que de le faire une fois toutes les antennes-relais installées », estime-t-il.

Paul Benkimoun